

EXEMPLES DE MISSIONS

Les missions labellisées «Génération 2024» œuvrent à l'impact social et environnemental du sport.

A travers le sport, les missions labellisées contribuent à la solidarité et à l'inclusion, à l'éducation et l'insertion par le sport, à

la santé, à l'environnement ou encore au développement international. Composez votre mission : sport et...



SOLIDARITÉ ET INCLUSION :

aider à la découverte des pratiques sportives inclusives, agir pour l'intégration par la pratique sportive des personnes en situation de handicap, lutter contre les stéréotypes et favoriser la pratique féminine du sport, contribuer à l'accès à la pratique sportive des publics éloignés, contribuer aux activités sportives et culturelles de personnes migrantes et réfugiées.



SANTÉ :

participer au programme «Sport à l'hôpital», favoriser la pratique sportive au quotidien en faisant connaître les installations et parcours sportifs en libre accès aux habitants d'un territoire, favoriser la pratique sportive adaptée auprès des personnes âgées.



ÉDUCATION :

promouvoir l'éducation et l'insertion des jeunes par le sport, promouvoir les valeurs olympiques et paralympiques auprès du jeune public, renforcer la pratique sportive au sein des établissements scolaires, agir pour la réussite à travers le sport.



CULTURE ET LOISIRS :

favoriser la découverte et l'initiation aux nouvelles disciplines (Breaking, surf, escalade, skateboard), initier des activités culturelles et artistiques avec les jeunes sportifs.



ENVIRONNEMENT :

favoriser la pratique du vélo comme activité sportive et moyen de mobilité doux, sensibiliser les clubs sportifs et le public aux éco-gestes, contribuer au réemploi de matériel sportif et au développement de l'économie circulaire dans le sport.



CITOVENNETÉ :

promouvoir le respect dans et par le sport, participer à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles dans le champ du sport.



EUROPE ET INTERNATIONAL :

promouvoir les valeurs olympiques et la pratique sportive de tous dans les structures à l'étranger, participer à des mobilités et des échanges européens à travers le sport et à l'occasion d'événements sportifs.



© Agence du service civique

NADIA BELLAOUI

Présidente de l'Agence du Service Civique

« Les missions Génération 2024 sont une formidable opportunité pour accroître l'engagement de la jeunesse et lui permettre de vivre une expérience transformatrice à l'approche des Jeux. À travers cet engagement, les volontaires contribuent à rendre la pratique physique et sportive accessible à tous et à en faire un lieu de partage, d'inclusion et de solidarité, sur l'ensemble des territoires et par-delà les lieux de compétitions. Cette génération constituera aussi les bénévoles et professionnels engagés de demain, dans le mouvement sportif et au-delà.

Ensemble, mettons-nous au service de cet héritage durable que représente la jeunesse ! »

« Être volontaire en mission de Service Civique Génération 2024, c'est une opportunité unique de vivre les Jeux tout en donnant un sens à son engagement. Parce que le sport est une machine à solutions - pour la santé, l'éducation, l'inclusion - les volontaires en mission de Service Civique accompagnent le développement de l'impact social et environnemental du sport.

Merci aux 4 500 jeunes qui ont déjà pris part à une mission en Service Civique Génération 2024 et merci aux structures qui les accueillent. Avec l'Agence du Service Civique et grâce à l'engagement de tous, nous avons à cœur de faire grandir cette dynamique pour atteindre 30 000 jeunes en Service Civique Génération 2024 ! »



© Rudy Waks

TONY ESTANGUET

Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

20
GÉNÉ-
RATION
24



S'engager au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DES JEUNES EN FAVEUR DE L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU SPORT

LES MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE GÉNÉRATION 2024 C'EST :

→ Des missions au service de l'intérêt général, qui développent l'impact social et environnemental du sport.

→ Pour tous les jeunes de **16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap**, sans condition de diplômes.

→ Des missions de 6 à 12 mois, d'une durée hebdomadaire de **24 heures minimum**.

→ Un engagement indemnisé **600€ par mois, dont 81% pris en charge par l'Etat**. Soit 111,45/mois versés par votre structure au volontaire.

→ Un **statut de volontaire reconnu et protégé**: protection sociale complète prise en charge par l'État, trimestres validés pour la retraite, acquisition de droits à formation, ouvre aux mêmes avantages que la carte étudiant.



© Alex Liew / Getty Images

QUELLES STRUCTURES PEUVENT ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?



Les organismes à but non lucratif (associations), les personnes morales de droit public (administration publique, établissement public, collectivités territoriales) et d'autres structures tels que les organismes d'habitations à loyer modéré.

UN SERVICE CIVIQUE N'EST PAS UN EMPLOI.

Un volontaire en Service Civique :

- ne peut assurer des fonctions d'encadrement ;
- ne peut exercer des tâches administratives ou logistiques liées au fonctionnement courant de la structure.

ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES

3 FAÇONS D'ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES

Agrément individuel

Il vous permet d'accueillir des volontaires au sein de votre structure exclusivement.

Agrément collectif

Certaines fédérations, unions et administrations publiques disposent d'un agrément collectif et en font bénéficier leurs structures membres. Renseignez-vous auprès de votre fédération ou administration.

Mise à disposition

La mise à disposition permet à une structure qui ne dispose pas d'agrément d'accueillir des volontaires via l'agrément d'un autre organisme.



© Luis Alvarez/Getty Images

COMMENT ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES «GÉNÉRATION 2024» ?

Vous avez un agrément : contactez votre référent Service Civique

Vous n'avez pas d'agrément : démarrez le processus d'agrément en ligne sur le site du [Service Civique](https://www.service-civique.gouv.fr/accueilir-un-volontaire/enjeux-prioritaires-service-civique/generation-2024) ou contactez un organisme d'intermédiation

Agence du service civique :

<https://www.service-civique.gouv.fr/accueilir-un-volontaire/enjeux-prioritaires-service-civique/generation-2024>

DES AVANTAGES POUR LA STRUCTURE ET POUR LES JEUNES

LE SERVICE CIVIQUE PERMET :

À votre structure de :

- promouvoir les valeurs du sport chez les jeunes et auprès de vos publics ;
- aller au-devant de nouveaux publics, en particulier ceux éloignés de la pratique sportive ;
- expérimenter des projets innovants ;
- amplifier les actions menées.

Aux jeunes de :

- s'engager dans une démarche citoyenne ;
- mûrir, gagner confiance en eux et prendre le temps de réfléchir à leur avenir ;
- acquérir et développer des compétences transversales ;

QUEL ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ?

Un **tutorat renforcé** au sein de votre structure :

→ Un tuteur qui accompagne le volontaire tout au long de sa mission.

→ Un tuteur dédié à l'accompagnement au projet d'avenir du volontaire, pour le guider dans la construction de la suite de son parcours.

Un tuteur pour aider le volontaire à construire l'après Service Civique

Un **parcours de formations obligatoires*** :

→ Une formation civique et citoyenne de 2 jours minimum ;

→ Une formation aux premiers secours (PSC1).

*Ces formations sont financées par l'État.